

Commission Locale de l'Eau : le SAGE approuvé sera soumis à enquête publique

La Commission Locale de l'Eau du Bassin de Thau de Thau réunie lundi 17 octobre à Mèze a approuvé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril et validé le lancement de l'enquête publique.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du bassin de Thau ont approuvé lundi 17 octobre le SAGE modifié suite à la consultation des Personnes Publiques Associées qui s'est déroulée à l'été 2015. Ils ont également validé le lancement de l'enquête publique qui devrait intervenir dans les mois à venir.

Le SAGE de Thau et d'Ingril se veut résolument ambitieux. Animé par le Syndicat mixte du bassin de Thau, celui-ci doit répondre à un double défi : qualitatif pour garantir le maintien des activités de pêche et de cultures marines dans la lagune de Thau mais aussi quantitatif pour sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire pour tous les usages dans les années à venir.

Consultées à l'été 2015 sur le document, les personnes publiques associées ont émis 26 avis dont 25 favorables et un avis réservé. Le projet a été jugé de qualité, ambitieux techniquement sur les enjeux de qualité microbiologique de l'eau lagunaire. La qualité de concertation a été saluée par la Chambre d'agriculture. : Des précisions ont été demandées concernant notamment la préservation des ressources en eau (en termes d'économies d'eau), la cohérence InterSAGE et l'amélioration de l'état des cours d'eau et des zones humides ainsi que la réduction de l'usage des pesticides.

Ces compléments ont été intégrés et le document modifié a été approuvé ce jour à l'unanimité. Il sera soumis à enquête publique dans les prochains mois.

Cette commission a également permis la réélection du président et du vice-président de la Commission Locale de l'Eau. Ont été désignés :

- Pour Président : Yves Piétrasanta, président de la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau et 1^{er} vice-président du Syndicat mixte du bassin de Thau
- Pour 1^{er} vice-président : Olivier Archimbaud, conseiller municipal à la Ville de Bouzigues délégué aux travaux, à l'eau et à l'assainissement à la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau

Qu'est-ce qu'une Commission Locale de l'Eau ?

Les Commissions Locales de l'Eau sont de véritables Parlements de l'eau. Composées de représentants des usagers, des services de l'Etat et d'élus du territoire, elles sont l'instance de concertation qui élabore le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La Commission Locale de l'Eau du bassin de Thau intervient sur le périmètre des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril.



La commission Locale de l'eau réunie le 17 octobre 2016 à Méze

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Un SAGE est un document de planification qui définit un cadre pour les pratiques et les usages liés à l'eau sur le périmètre d'un bassin versant pour les 15 à 20 ans à venir. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de toutes les ressources en eau (superficielles, souterraines, canaux). Il définit en cela les règles d'usage qui ont un impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau (urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement, inondation, activités...).